

A l'attention de Mesdames et Messieurs les  
Présidentes et Présidents des groupes politiques de  
l'Assemblée Nationale, Sénat et du CESE

A l'attention de Mesdames les présidentes des  
commissions des affaires sociales de l'Assemblée  
Nationale, du Sénat et du CESE

Paris, le 25 février 2021.

Objet : Conséquences du « *Ségur de la santé* » sur le secteur médico-social du handicap.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous appelons, depuis maintenant plusieurs mois, l'attention du Gouvernement sur les conséquences du « *Ségur de la santé* » sur le secteur médico-social du handicap.

Si des difficultés d'attractivité existaient préalablement, l'incohérence du périmètre du « *Ségur de la santé* » a complètement déstabilisé nos organisations avec une vague de démissions sans précédent et des tensions extrêmement fortes en termes de recrutement.

Nous constatons ainsi un mouvement de fond conduisant les infirmiers (IDE), les aides-soignants (AS) et les accompagnants éducatifs et sociaux (AES) à quitter le champ des établissements pour personnes en situation de handicap (MAS / FAM) pour intégrer le secteur des EHPAD ou le secteur hospitalier ; certains professionnels font même aujourd'hui le choix de l'intérim dont le secteur répercute d'ores et déjà les mesures salariales du « *Ségur de la santé* ».

Certaines offres d'emploi ne débouchent actuellement sur aucune candidature avec des taux de vacance très préoccupants : 10% pour les IDE, 8% pour les AS ou encore 5% pour les AES.

!

Cette situation met nos organisations sous très forte tension afin de garantir un minimum de qualité dans les accompagnements et conduit les professionnels à gérer les urgences et la pénurie du quotidien. Le secteur « adultes » est notamment très durement impacté tant au niveau des fonctions d'hébergement qu'en raison des exigences liées à la lourdeur de certains handicaps.

La vacance d'un nombre toujours plus important de postes tire vers le bas l'ensemble des effectifs conduisant à concentrer les interventions sur des fonctions basiques au détriment de projets et d'approches innovantes.

.../...

.../...

De nombreux postes de coordination ont en outre progressivement disparu : éducateurs spécialisés, moniteurs / éducateurs, ... éloignant ces professionnels de leur cœur de métier pourtant indispensable à la qualité de l'accompagnement. Certaines fonctions comme les kinésithérapeutes ou les orthophonistes sont également très impactées alors que celles-ci sont essentielles dans l'accompagnement des personnes avec paralysie cérébrale ou en situation de polyhandicap.

L'incohérence du périmètre « Ségur » va enfin complètement à l'encontre du discours des pouvoirs publics sur le virage inclusif, la pair-aidance ou l'auto-détermination.

Cette situation ne peut perdurer plus longtemps.

Il est essentiel de considérer, de manière globale, les mécanismes de revalorisation salariale et d'attractivité des métiers de l'ensemble des professionnels du soin et de l'accompagnement. La revalorisation doit ainsi être liée au métier exercé et non au type d'établissement dans lequel est exercé ledit métier.

Les mesures de revalorisation arbitrées dans le cadre du « Ségur de la santé » doivent bénéficier à l'ensemble des structures médico-sociales sans considération de statut public ou privé ni de nature de financement (assurance maladie / Etat / Conseils départementaux) ou de type de structure dans lequel exerce le professionnel.

La récente revalorisation des seuls ESMS publics du handicap a ainsi été très mal vécue par tous les professionnels qui exercent dans le secteur privé non-lucratif.

Au cours de notre récente audition par la Mission LAFORCADE, nous avons plaidé pour un puissant sursaut systémique autour de trois priorités :

- La revalorisation immédiate et inconditionnelle du point d'indice pour tous les professionnels du médico-social (qui a très peu évolué ces dix dernières années accentuant ainsi un mouvement de paupérisation),
- Une seule et même convention collective pour l'ensemble du secteur du médico-social,
- Une grande campagne nationale de valorisation des métiers du soin et de l'accompagnement (ex. : campagne "Beau travail" qui avait eu un effet très positif sur les métiers en tension).

Si M. Michel LAFORCADE, professionnel reconnu, a été à l'écoute de nos propositions, nous craignons que le périmètre de sa mission le conduise à préconiser des ajustements conjoncturels en lieu et place de mesures véritablement structurelles.

Après plusieurs mois d'atermoiement, le temps presse ! Paralysie Cérébrale France en appelle à des mesures rapides d'équité et de reconnaissance pour tous les professionnels qui interviennent dans le secteur médico-social du handicap.

.../...

.../...

Au regard de la situation critique et de l'injustice engendrées par cette incohérence du « *Séгур de la santé* », il nous est apparu important d'en informer la représentation nationale.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.



Jacky VAGNONI  
Président

Copies pour information :

M. Jean CASTEX, Premier ministre,  
M. Olivier VERAN, Ministre des solidarités et de la santé,  
Mme Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées.